

Annexe à la délibération

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus

Titre	Nom	Pourcentage d'indemnités fixé à l'IB 1027/IM 835	Montant brut de l'indemnité mensuelle de base *
Maire	COCHET PHILIPPE	90,00 %	3 699,47 €

Premier Adjoint	TOLLET COME	40,77 %	1 675,86 €
Deuxième Adjointe	MAINAND ISABELLE	29,46 %	1 210,96 €
Troisième Adjoint	THEVENOT ROBERT	29,46 %	1 210,96 €
Quatrième Adjoint	COUTURIER DAMIEN	29,46 %	1 210,96 €
Cinquième Adjoint	JOUBERT FREDERIC	29,46 %	1 210,96 €
Sixième Adjointe	WEBANCK VIVIANE	29,46 %	1 210,96 €
Septième Adjoint	CIAPPARA PATRICK	29,46 %	1 210,96 €
Huitième Adjointe	HAMZAOUI HAMZAOUIA	29,46 %	1 210,96 €
Neuvième Adjoint	MICHON LAURENT	29,46 %	1 210,96 €
Dixième Adjointe	FRIOLL SONIA	29,46 %	1 210,96 €
Onzième Adjointe	GOYER EVELYNE	29,46 %	1 210,96 €

Total des indemnités mensuelles des Adjoints

13 785,46 €

Titre	Nom	Pourcentage d'indemnités fixé à l'IB 1027/IM 835	Montant brut de l'indemnité mensuelle de base *
Conseiller Municipal délégué	DIALLO MAMADOU DIANG	2,51 %	103,25 €
Conseillère Municipale déléguée	CRESPY CHANTAL	2,51 %	103,25 €
Conseiller Municipal délégué	TAKI ABDELAZIZ	2,51 %	103,25 €
Conseillère Municipale déléguée	LINARES CHRYSTELE	2,51 %	103,25 €
Conseillère Municipale déléguée	BRAC DE LA PERRIERE MAUDE	2,51 %	103,25 €
Conseillère Municipale déléguée	COTON ISABELLE	2,51 %	103,25 €
Conseillère Municipale déléguée	CHANDIA PATRICIA	2,51 %	103,25 €
Conseiller Municipal délégué	PROTHERY FRANCK	2,51 %	103,25 €
Conseiller Municipal délégué	MANINI FABIEN	2,51 %	103,25 €
Conseiller Municipal délégué	KRIEF GEOFFROY	2,51 %	103,25 €
Conseiller Municipal délégué	JOINT BASTIEN	2,51 %	103,25 €
Total des indemnités mensuelles des Conseillers délégués			1 135,75 €

* Sur la base de la valeur du point d'indice au 1er janvier 2024 et de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique égal à 1027